

Forum Biodiversité du Bénin

Réseau des Acteurs Verts de l'Afrique de l'Ouest (GAWA)

Mars 2010
Année
Internationale de
la Biodiversité

Mensuel électronique d'information et d'éducation environnementale pour la sauvegarde de la nature, de l'environnement et de la diversité biologique en Afrique

Sauvegarde du lamantin d'Afrique au Bénin

En route vers le développement de l'écotourisme orienté sur la conservation communautaire du Lamantin d'Afrique à Sagon (Commune de Quinhi)



A Sagon, Commune de Quinhi s'est tenue le samedi 06 Mars 2010, la première rencontre du Forum Biodiversité du Bénin et du Réseau des Acteurs Verts de l'Afrique de l'Ouest (GAWA) pour l'année 2010. En raison des urgences notées dans le cadre de la sauvegarde d'un couple de lamantin d'Afrique emprisonnés dans le lac Slré, cette rencontre a été organisée dans cette localité en vue de faire un état des lieux de façon participative et d'échanger de plus près sur l'enjeu. Une occasion pour les participants de marquer à leur manière l'Année Internationale de la Diversité Biologique qu'est 2010. Les participants à cette Forum exceptionnel ont visité une partie du Sanctuaire du lamantin d'Afrique à Sagon, échangé et fait des propositions judicieuses pour des actions immédiates de sauvegarde du couple de lamantins qui séjourne présentement dans le lac Slré. Plus d'une centaine de personnes ont participé à cette édition à savoir, les membres du Forum Biodiversité du Bénin et du Réseau des Acteurs Verts de l'Afrique de l'Ouest (GAWA), les membres du Bureau de l'Association de Développement de Sagon, la représentante du Centre National de Gestion des Ressources des Faune (CENAGREF), du Directeur du Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable (CePED), les Ecogardes de sauvegarde de lamantin, les autorités locales de l'arrondissement de Sagon.

Le fleuve Ouémé à la hauteur de Sagon a est reconnu depuis de nombreuses années, un "Sanctuaire du Lamantin d'Afrique de l'Ouest". Plus précisément, la section du fleuve Ouémé dans la localité de Bossa dans ledit arrondissement est réputé le lit de cette espèce. On y dénombre environ une trentaine d'individus. Ce majestueux animal a fait et continue de faire l'objet de braconnage par des chasseurs qui viennent d'autres régions du pays. C'est dans ce même arrondissement qu'un couple de lamantins est présentement piégé dans le lac Slré régulièrement alimenté par le fleuve l'Ouémé pendant la crue.

Où se situe le lac Slré?

D'une superficie d'environ 220 hectares, le lac Slré est situé au cœur de Sagon (E 02°26.46' N 07°09.26'), le plus grand Arrondissement de la Commune de Ouinhi dans le département du Zou. Il comprend six (6) villages à savoir Adamè, Dolivi, Houédja, Ahogo, Ayizè et Tèvédji. L'Arrondissement de Sagon est situé à une centaine de kilomètres de la capitale administrative du Bénin, Porto-Novo. C'est une zone très enclavée et d'accès difficile surtout pendant la saison des hautes eaux. Ce lac est exploité par les communautés des villages environnants que sont Adamè, Dolivi, Houédja et d'Ayizè.



C'est quoi le lamantin d'Afrique de l'Ouest?

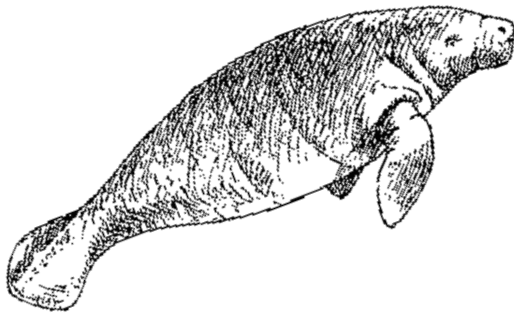
Le lamantin d'Afrique (*Trichechus senegalensis*) est un mammifère aquatique connu depuis le Nord du Sénégal jusqu'au Sud de l'Angola (Bouveignes, 1952). Il est alors présent au Bénin. Contrairement à celle de Floride, des Indes ou de l'Amazonie, cette espèce, n'a bénéficié que très peu d'attention en matière de recherches scientifiques ou de conservation. Alors comme partout ailleurs, le lamantin d'Afrique est particulièrement menacé et se trouve en constante régression dans toute son aire de répartition. Classé aujourd'hui sur la liste rouge des animaux menacés (statut «Vulnérable») par l'UICN, le lamantin d'Afrique est une espèce menacée en voie de disparition.



Le lamantin, encore appelé «Gninhouin-Gninhouin» en langue Mahi et Fon, «Gningbin-Gningbin» ou «Tolo» en Wémè, «Toyoun» en Toffin et «Egnon» ou Tognin en Mina et Pedah, est bel et bien connu dans les Complexes Est et

Ouest des Zones Humides du Sud-Bénin, sites Ramsar n°1017 et 1018.

Le Lamantin d'Afrique est le plus grand des mammifères exclusivement aquatiques encore présents dans les eaux continentales



Africaines. Il peut atteindre à l'âge adulte plus de 2 mètres de longueur pour un poids variant entre 250 et 450 kg voire 650 kg. Il a un corps cylindrique, avec une petite tête sans oreilles externes ni défenses. Le cou est court : il n'a que six vertèbres contre sept pour la plupart des autres mammifères. Les membres antérieurs sont transformés en palettes natatoires et la queue est aplatie horizontalement. La peau grise, est épaisse et nue hormis les vibrisses au bord des lèvres. Tout dessèchement provoque des gerçures. Les dents sont remplacées d'arrière en avant comme chez les éléphants. Les femelles portent une paire de mamelles pectorales et volumineuses, à l'origine de légendes les présentant comme des femmes transformées en animaux ou des «sirènes».

Le Lamantin vit dans les estuaires, les fleuves et les lacs et le long des côtes marines, dont la température est comprise entre 25° et 35° C. On ne le retrouve jamais en haute mer. Purement aquatique, herbivore non ruminant, le Lamantin d'Afrique ne consomme que des plantes aquatiques ou des végétaux terrestres pendant dans l'eau qu'ils saisissent de leurs nageoires. Il ne peut se déplacer hors de l'eau.



Les espèces végétales recensées qui entrent dans son alimentation sont entre autres : *Nymphaea lotus*, *Echhornia crassipes*, *Pistia stratiotes*, *Paspalum distichum*, *Panicum sp.*, *Ipomoea aquatica*, *Echinochloa pyramidalis*, les racines de *Cyperus papyrus* et de *Typha australis*.

Qu'en est-il du cadre juridique de sauvegarde de l'espèce au Bénin ?

La protection et la mise en valeur de l'environnement, le rétablissement des équilibres écologiques, la sauvegarde des ressources biologiques ainsi que leur exploitation rationnelle, sont des objectifs fondamentaux de différentes Conventions internationales. Aujourd'hui, les pays en voie de développement comme le Bénin s'efforcent de les atteindre avec la participation des communautés locales. Ainsi, de nombreux engagements Internationaux, régionaux et des réglementations locales ont été pris par le Bénin pour contribuer au développement durable.

Au plan international, le Bénin a signé et ratifié les principales conventions en matière de protection de la faune et de la flore. On peut citer :

- ✓ La Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore sauvages menacées d'extinction appelée CITES. Cette convention a recensé 3 000 espèces qu'elle classe en quatre catégories en fonction du statut de l'espèce. Ainsi l'annexe I de cette convention comprend les espèces menacées de disparition dont le Lamantin d'Afrique.
- ✓ La Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) adoptée à Bonn

en 1979. Elle vise à protéger les espèces migratrices dont les migrations s'étendent à plus d'un territoire national au moyen d'action concernées.

- ✓ La Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine (Ramsar 1971)
- ✓ La convention de Rio sur la diversité biologique (1992) qui a pour objet d'assurer la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments.
- ✓ Le Bénin est membre du programme MAB (Man And Biosphere) de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère.

Au plan national, plusieurs décrets et lois ont été élaborés pour faciliter le respect et la mise en œuvre desdites conventions au plan national. Il s'agit entre autres :

- ❖ Du décret 92-17 du 28 Janvier 1992, qui, s'appuyant sur la constitution de décembre 1990, a défini les attributions et le fonctionnement du ministère de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme. Un plan d'action environnemental du Bénin a été finalisé en Juin 1993.
- ❖ De la Loi n° 98-030 du 12 février 1999 portant « loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin » a été adoptée par l'Assemblée Nationale et promulguée par le Président de la République avec trois objectifs tels que la protection de l'environnement, la restauration des sites dégradés et l'instauration d'un équilibre entre l'environnement et le développement.
- ❖ De la Loi n° 2002-16 du 18 Octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin.

S'agissant des décrets d'application, on peut citer :

- Le décret n°2001-235 du 12 Juillet 2001 portant organisation de la procédure d'étude d'impact sur l'environnement qui traite entre autres des projets assujettis et non assujettis, des modalités d'exécution et du contenu des études d'impact sur l'environnement, du processus d'étude d'impact environnemental et de la délivrance du certificat de conformité environnementale et du suivi.
- Le décret n° 2001-190 du 19 Juin 2001 portant organisation de la procédure d'audience publique en République du Bénin.
- L'Agence Béninoise pour l'Environnement a élaboré des directives concernant divers milieux environnementaux pour la réalisation d'une part de l'Etude d'impact sur l'Environnement, procédure qui prévient la dégradation de l'environnement, préserve les écosystèmes et leur protection par le contrôle de la conformité par rapport aux normes établies et d'autre part l'Audience publique qui assure au citoyen le cadre formel d'expression de ses droits et d'exercice de ses devoirs pour un environnement sain.

D'autres textes législatifs réglementent les activités relatives à la pêche. Il s'agit entre autres, des textes relatifs à la protection des milieux et des écosystèmes, les textes relatifs à la protection des ressources halieutiques biologiques.

En dépit de la protection intégrale que confère la loi à différentes espèces vulnérables dont le lamantin d'Afrique, ce dernier reste en

réalité dans une spirale de destruction massive dans les zones humides du Bénin.

La mise en œuvre effective de ces conventions pour un développement durable reste limitée et parfois complexe en raison de l'insuffisance fréquente de volonté politique adéquate de certains gouvernements, mais aussi en raison de la quasi-inexistence d'une éducation environnementale sur la diversité biologique en direction des populations qui vivent avec ces ressources.

Journée d'honneur au lamantin du lac Slré

La journée du samedi 06 Mars 2010 a été essentiellement marquée par trois temps forts : l'étape liminaire faite des allocutions diverses, la visite du gîte de lamantin au lac Slré et les échanges entre les participants au forum et les communautés locales.

- *Allocutions*

La journée a débuté par les messages d'information et de sensibilisation des crieurs publics à tous les participants et aux communautés locales.

Ensuite le Directeur de Nature Tropicale ONG, initiateur de cette expédition a dans sa



déclaration liminaire a souhaité la bienvenue et remercié tous les participants pour leur promptitude. Il a rappelé les objectifs de cette journée qui se résument à faire ensemble un état des lieux de la situation critique d'un couple de lamantins emprisonnés dans le lac Slré et faire des options de façon urgente pour leur sauvegarde et valorisation au profit des communautés locales. Il a fini par remercier les populations de Sagon pour l'accueil, leur participation, leur engagement et leur volonté exceptionnelle et active de protéger cette ressource dans le Slré.

Le Président de l'Association de Développement de Sagon, Monsieur Pierre Djègo a confirmé le soutien des populations pour la sauvegarde de l'espèce. Il s'exprima en ses termes : "quiconque tuera le lamantin dans ce village trouvera à sa trousse toutes les populations, à sa tête, le bureau de l'Association de Développement. Car c'est un rêve longtemps attendu qui est en voie de se réaliser".

Les interventions de la représentante du CENAGREF, Madame Lisette Amoussou, et celle du Directeur du CePED, Monsieur Mathias Pofaji sont venues corroborer les idées de leurs prédécesseurs et les engagements éventuels que les pouvoirs publics peuvent prendre pour soutenir les bonnes initiatives en faveur des espèces et écosystèmes menacés.

- *Visite du lac*

La deuxième étape de cette mission a consisté à un déplacement massif des participants sur le lac Slré pour visiter les lamantins et voir les conditions dans lesquelles ils vivent.

En effet, plus d'une douzaine de pirogues et de barques ont été mobilisées pour la circonstance pour le transport des participants sur le lac Slré. En raison du niveau très faible

d'eau du lac, ces embarcations ont été poussées à pieds sur l'eau par les communautés très mobilisées.

Tous les participants à cette expédition ont vu, certains ont même pu toucher les spécimens vivants grâce à la bravoure des populations qui par ailleurs n'ont jamais vu de si près l'animal.

Point des échanges et actions éventuelles

La dernière étape de la mission a porté sur les échanges, réflexions et

analyses de la part des différents acteurs sur la valorisation et la sauvegarde de cette espèce et du milieu.

Pour cela, le Directeur du CePED a proposé que des réflexions soient approfondies dans le sens du développement de l'écotourisme dans ce milieu. Il a donc interpellé les autorités des différents Ministères de tutelle qui doivent s'impliquer très tôt dans cette initiative qui est une bonne opportunité pour le pays. Il s'agit du Ministère du Tourisme pour le développement du tourisme écologique bénéfique aux ressources biologiques de la localité et aux communautés ; des autorités du Ministère de l'Environnement pour la protection des écosystèmes et des études d'impact... ; des autorités du Ministère du Transport pour l'aménagement des moyens de communication routière en vue de faciliter les mouvements des visiteurs, des autorités locales pour la gestion et le suivi des actions qui se mènent sur le terrain. Monsieur Privat Ahimihoue de l'ONG Initiative



pour le Développement Intégré et Durable (IDID-ONG) a souhaité que le lac Slré soit, dans l'immédiat, dragué pour permettre aux animaux de mieux s'immerger et que les essences de végétations (arbres et arbustes) qui avaient existé tout autour du lac soient restaurées pour éviter le comblement continu de ce dernier. Monsieur Toko Ibrahim, chercheur à l'Université de Parakou et Directeur de l'ONG AquaDED a posé un préalable. Il a suggéré qu'une étude dont les TDR doivent tenir compte de l'évaluation du risque que court l'espèce en terme de niveau d'eau pour leur survie, de menaces vis-à-vis des populations et disponibilité d'aliments dans le milieu soit rapidement réalisée. Il a ensuite souhaité qu'une étude de leur comportement soit faite pour connaître les raisons de leur présence dans le lac. Pour finir il a proposé qu'une zone soit aménagée en un ranch aquatique en vue de leur garantir de l'eau en permanence afin d'en tirer profit au plan écotouristique. Pour Monsieur Pierre Bediye de l'ONG PISOLBE et de Réseau COPADE, un comité de suivi et de contrôle des animaux doit être mis en place dans l'immédiat. Une étude du circuit de migration doit être faite en vue de mieux connaître le circuit de passage et dans la mesure du possible barrer le circuit afin d'éviter que les animaux partent du lac. Monsieur Chikou de l'ONG AquaDED, après avoir congratulé les populations pour leur comportement exemplaire et leur farouche volonté de protéger l'animal, a souhaité qu'un parc zoologique soit installé pour ces animaux.

Cependant, rien ne sera possible si la population elle-même ne prene à



bras le corps les activités à mener.

Après avoir rebondi sur les analyses des uns et des autres, le Président de l'Association de Développement de Sagon a rappelé à l'assistance que, des réflexions menées au sein du bureau de l'association, il est envisagé que les animaux soient déplacés dans des étangs piscicoles mis en place par les communautés locales depuis plusieurs années déjà afin de donner plus de chance de survie à ces derniers. Les populations se rendront immédiatement disponibles pour les aménager afin qu'ils soient apte pour recevoir les animaux si cette option est techniquement et écologiquement valable.

De l'analyse des différentes discussions à l'issue de cette visite de terrain, il ressort les constats ci-dessous :

- le comblement du lac Slré qui accélère son tarissement prématuré;
- la mise à nu du corps des lamantins dans le lac qui engendre des difficultés de mobilité des animaux dans le lac ;
- la quasi impossibilité pour ces lamantins d'aller s'alimenter sur les berges du lac ;
- le risque élevé et la facilité de braconnage de ces animaux pacifiques et



inoffensifs par certaines populations riveraines ;

- la perturbation permanente de l'habitat naturel, de la tranquillité et de la quiétude de ce couple de lamantin par les pêcheurs à la recherche des poissons qui sont assez rares ;
- le risque élevé de pollution du lac Slré et d'extinction de la diversité biologique du milieu par des pesticides utilisés dans des champs de cultures installés aux abords.

Comme actions urgentes à mener pour résoudre cette situation de crise, il est préconisé et de façon très participative et consensuelle, entre autres:

- La sécurisation des 2 spécimens de lamantin dans le lac Slré ;
- Le dragage partiel du lac afin de permettre aux lamantins de disposer d'un écosystème plus approprié à leur survie ;
- l'aménagement d'un parc aquatique sur le lac pour le maintien de ces spécimens sur place afin d'amorcer réellement des actions de développement de l'écotourisme communautaire dans la région ;
- Renforcer les actions de sensibilisation et de conservation des espèces menacées dans la région avec la collaboration de toutes les parties prenantes.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour une conservation participative des dernières populations du

lamantin d'Afrique dans cette région.

- l'initiation d'urgence d'une évaluation des risques auxquels est confronté ce coupe de lamantins ;
- la réalisation d'une étude des causes de migration des lamantins dans le lac Slré ;
- la mise en place d'une équipe de surveillance du lac et des lamantins s'y trouvant ;
- la responsabilisation de la population de Sagon à fournir régulièrement de l'alimentation aux lamantins ;
- l'implication sans délai des chefs des villages riverains du lac Slré et élus locaux de l'arrondissement de Sagon dans d'intenses et larges séances de sensibilisation des populations riveraines afin qu'elles puissent tout mettre en œuvre pour assurer la sauvegarde de ces lamantins ;

Cette journée organisée par Nature Tropicale ONG avec ses partenaires du Forum Biodiversité du Benin et du Réseau des Acteurs Verts de l'Afrique de l'Ouest (GAWA) a été une occasion inédite pour les uns et les autres. Les lamantins n'ont jamais été vus vivants de si près au Benin.

Par ailleurs, il est à rappeler que cette journée avait été précédée de deux jours de formation au profit d'une vingtaine de volontaires des communautés locales, Chefs des villages riverains, élus locaux, et Ecogardes sur la sauvegarde communautaire de lamantin

d'Afrique. Les apprenants ont été formés sur trois thèmes principaux: les techniques de sauvegarde communautaire des espèces menacées (Lamantin d'Afrique) et écosystèmes en dangers, l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'affaires pour des activités d'écodéveloppement respectueuses de l'environnement et participant à la lutte contre la pauvreté au profit des communautés ; la gestion des piles jetables et la promotion de l'énergie solaire dans les zones humides.

Cette initiative est soutenue par les Ecosystem Grant Programme (EGP) du Comité Néerlandais de l'IUCN dans le cadre de son appui au renforcement des capacités structurelles de Nature Tropicale ONG.



**Pour tout renseignement : Contacter Nature Tropicale
ONG par email : ntongmu@yahoo.com
ou visitez le site web : <http://www.naturetropicale.org>;**

**Siège Social : Lot 4477 "R" YAGBE 06 BP 1015 AKPAKPA PK
3 COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN), Tél.: +229 - 21 33 37
73; +229 - 21 33 87 32; +229 - 95 40 94 14,
Fax +229 - 21 33 87 32 ;**

***N° Compte: NT-ONG - 019 11 427 254 Bank of Africa
Benin (BOA) Cotonou***

